

de Bourg-Argental ont été modifiés par la loi du 26 avril 1856, qui a créé la commune de Sainh Régis-du-Coin ; le canton de Saint-Genest-Malifaux s'est accru par la création de la commune de Planfoy, à laquelle a été attribuée une portion de la commune de Saint-Etienne ou Valbenoite (loi du 23 mai 1863).

ARRONDISSEMENTS.

L'arrondissement de Roanne s'est accru d'une portion de la commune de Cours (Rhône) attribuée à la nouvelle commune du Cergnes.

DÉPARTEMENTS.

L'observation précédente s'applique également au département de la Loire.

Mais ce qui a surtout modifié l'organisation de ce département, c'est le transfert du chef-lieu de Montbrison à Saint-Etienne. Cette mesure, souvent demandée par la dernière ville, avait toujours été repoussée par les corps constitués. Elle fut décidée par un décret impérial du 25 juillet 1865; mais elle avait été préparée et facilitée par la loi du 31 mars 1855, qui avait réuni à Saint-Etienne les communes suburbaines. Malheureusement ce transfert a presque annulé la commune de Saint-Etienne, qui a dû céder son Hôtel-de-Ville à la préfecture, à l'instar de ce qui s'est pratiqué à Paris et à Lyon.

Nous clorons ici ce mémoire, avec d'autant plus de raison que nous croyons l'organisation actuelle des deux départements comprenant l'ancien Lyonnais comme à peu près définitive, autant du moins qu'il est donné aux